

## Postulat Anne-Laure Botteron et consorts – Pour que le provisoire ne dure pas

### *Texte déposé*

Avec la crise du coronavirus, de plus en plus de personnes circulent à vélo et la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) l'a bien compris en installant des bandes cyclables provisoires sur une partie du territoire du canton, comme elle l'indique dans un communiqué daté du 2 juin dernier. Nous saluons cette initiative et sommes satisfaits que le Conseil d'Etat accorde de l'importance à cette thématique.

Nous nous réjouissons de l'apparition de ces bandes cyclables et de la rapidité du canton à prendre des mesures face à l'augmentation du nombre de cyclistes. Toutefois, il ne faudrait pas que le provisoire dure trop longtemps, car des bandes cyclables ne sont pas aussi sûres que des pistes cyclables. Il est donc judicieux de pérenniser ces infrastructures provisoires par des infrastructures pensées sur le long terme. D'ailleurs, avec l'acceptation en 2018 par le peuple suisse de l'arrêté fédéral concernant les voies cyclables, les cantons auront l'obligation à l'avenir de planifier les voies cyclables et de s'assurer de l'interconnexion et de la sécurité du réseau des voies cyclables.

En Suisse, on estime que 34 % des déplacements effectués en voiture n'excèdent pas une distance de trois kilomètres. De plus, au travers du plan directeur cantonal, l'Etat estime que des mesures d'encouragement ciblées permettraient d'accroître la part du trafic cycliste de 50 %. Enfin, en 2017, les émissions de CO<sub>2</sub> imputables aux transports totalisaient 14,8 millions de tonnes (sans le transport aérien), ce qui correspondait à 39 % des émissions de CO<sub>2</sub><sup>1</sup>. Le vélo permettrait donc de faire baisser les émissions de CO<sub>2</sub>, de diminuer la pollution et le nombre de bouchons et d'apporter des bénéfices à la santé des usagères et usagers, mais également sur celles des habitantes et des habitants de bords de route.

Nous espérons que ces bandes cyclables provisoires permettront d'augmenter le nombre d'usagères et d'usagers à deux roues, de diminuer le nombre de voitures individuelles et de donner envie de faire du vélo à celles et ceux qui n'ont pas encore la possibilité de le faire. Un réseau cyclable bien pensé et sécurisé est un atout pour notre avenir et pour notre canton.

C'est pourquoi, ce postulat demande au Conseil d'Etat d'établir un rapport dans lequel il étudiera l'opportunité :

- De pérenniser les infrastructures installées en ce moment par des pistes cyclables et de les mettre en relation avec d'autres bandes ou pistes cyclables (cohérence du réseau).
- De modifier la Loi sur les subventions (LSubv) afin que toutes les communes puissent bénéficier de subventions pour les aménagements cyclables à l'intérieur des localités (ex. crédit-cadre pour financer des subventions aux communes pour créer des aménagements en faveur des deux-roues) et ainsi d'apporter son soutien aux régions périphériques également hors plan d'agglomération (cohérence du réseau) ou dont le plan est en élaboration.
- De modifier la Loi sur les routes (LRou) afin que le canton prenne à sa charge l'entretien des voies cyclables cantonales comme il le fait pour les routes cantonales.
- De prendre en compte les effets sur la mobilité douce et sur la mobilité des personnes à mobilité réduite dans chaque exposé des motifs et projet de loi ou de décret et de tenir compte de la sécurité des usagères et des usagers ainsi que de leurs besoins — types de vélos, chaises roulantes, etc.
- D'engager la création ou le renouvellement d'aménagements cyclables également hors réfection de routes.

---

<sup>1</sup> <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/mobilite-transport/accidents-impact-environnement/impact-environnement.html>

- D’associer systématiquement le représentant du guichet vélo du canton et les associations spécialisées lors de l’élaboration de projets routiers.

*Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures*

*(Signé) Anne-Laure Métraux-Botteron  
et 36 cosignataires*

### *Développement*

**Mme Anne-Laure Métraux-Botteron (VER) :** — Avec la crise du coronavirus, de plus en plus de personnes circulent à vélo sur les routes. La Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) l’a bien compris en installant des bandes cyclables provisoires sur une partie du territoire du canton. Nous saluons cette initiative et sommes satisfaits que le Conseil d’Etat accorde de l’importance à cette thématique. Toutefois, il ne faudrait pas que le provisoire dure trop longtemps, car des bandes cyclables ne sont pas aussi sûres que des pistes cyclables. De plus, le vélo est à encourager et à développer, car il permet de faire baisser les émissions de CO<sub>2</sub>, la pollution et le nombre de bouchons. Il apporte des bénéfices à la santé des usagères et usagers, ainsi qu’à celle des habitantes et habitants des bords de route. Il est donc judicieux de pérenniser ces infrastructures provisoires par des infrastructures basées sur le long terme. C’est pourquoi le postulat demande au Conseil d’Etat d’établir un rapport dans lequel il étudiera l’opportunité :

- de pérenniser les infrastructures installées en ce moment par des pistes cyclables et de les mettre en relation avec d’autres bandes ou pistes cyclables ;
- de modifier la Loi sur les subventions afin que toutes les communes puissent bénéficier des subventions pour les aménagements cyclables sur leur territoire ;
- de modifier la Loi sur les routes afin que le canton prenne à sa charge l’entretien des voies cyclables cantonales comme il le fait pour les routes cantonales ;
- de prendre en compte les effets de la mobilité douce et des personnes à mobilité réduite, dans chaque exposé des motifs et projet de décret ou projet de loi ;
- de tenir compte de la sécurité des usagères et usagers ainsi que de leurs besoins ;
- d’engager la création ou le renouvellement d’aménagements cyclables également hors réfection de routes ;
- d’associer systématiquement le représentant du guichet vélo du canton et les associations spécialisées lors de l’élaboration de projets routiers.

**Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l’examen d’une commission.**